

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Le conseil municipal de MEILLERS s'est réuni le 05 juin 2026 à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Mme Nadège PICCAND, Maire.

PRESENTS : Mme PICCAND Nadège, Mme HIVET Martine, M GANDY Marc-Antoine, M. BELIGON Christian, Mme SPILMANN Céline, M. VALIGNAT Sébastien, Mme BERTRAND Nicole, M. BROCHET Jean-Pierre, M. MAZEROLLES Laurent, M. RIHOUEY Maxime et Mme PETITJEAN Christine

Secrétaire de séance : Mme SPILMANN Céline

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un délégué titulaire aux sénatoriales ; délibération
- Désignation de 3 délégués suppléants aux sénatoriales ; délibération
- Désignation des bâtiments retenus à l'étude de faisabilité photovoltaïque portée dans le cadre de la mission d'accompagnement au développement des EnR sous maîtrise publique portée par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et le groupement de commande ; délibération

Désignation d'un délégué titulaire aux sénatoriales ; délibération

Désignation de 3 délégués suppléants aux sénatoriales ; délibération

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de HIVET Martine, BELIGON Christian, M. RIHOUEY Maxime et GANDY Marc-Antoine.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

- Élection du délégué titulaire

Les candidatures enregistrées :

Nadège PICCAND

Christian BELIGON

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|----------------------------|------|
| - nombre de bulletins | : 11 |
| - bulletins blancs ou nuls | : 0 |
| - suffrages exprimés | : 11 |
| - majorité absolue | : 7 |

Commune de Meillers (Allier)
Réunion du conseil municipal du 05 juin 2026

Ont obtenu :

- Mme Nadège PICCAND 7 voix
- M. Christian BELIGON 4 voix

Mme Nadège PICCAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

- Élection de 3 délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

M. Marc-Antoine GANDY
M. Christian BELIGON
Mme Céline SPILMANN
M. Sébastien VALIGNAT

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 11

Ont obtenu :

M. Marc-Antoine GANDY 11 voix
M. Christian BELIGON 11 voix
Mme Céline SPILMANN 9 voix
M. Sébastien VALIGNAT 1 voix

M. Marc-Antoine GANDY, M. Christian BELIGON et Mme Céline SPILMANN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Désignation des bâtiments retenus à l'étude de faisabilité photovoltaïque portée dans le cadre de la mission d'accompagnement au développement des EnR sous maîtrise publique portée par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et le groupement de commande ; délibération

Dans le cadre de leur politique de transition énergétique et de développement durable, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et les communes qui la composent souhaitent réaliser des centrales photovoltaïques sur leur patrimoine, afin de contribuer à la production d'énergie renouvelable sur le territoire et de poursuivre les objectifs fixés par le PCAET (38 % d'autonomie énergétique en 2026, 97 % en 2050).

Commune de Meillers (Allier)

Réunion du conseil municipal du 05 juin 2026

En application de l'avenant à la convention de groupement de commandes validé le 15 décembre 2025, la CCBB a lancé en janvier 2026 un marché public d'étude de faisabilité photovoltaïque ouvert à l'ensemble des communes du territoire. Ce marché a été attribué au bureau d'études ENERCOOP AURA, dont la mission comprend trois phases :

- Phase 1 : validation de la liste des sites pressentis pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- Phase 2 : étude technique et financière approfondie des sites retenus (hors étude structurelle) ;
- Phase 3 : définition des boucles d'autoconsommation collective (ACC) patrimoniales ou ouvertes pertinentes pour la collectivité.

Financement

L'étude de faisabilité est financée à hauteur de 80 % par une subvention de l'État accordée à la CCBB en juin 2025 dans le cadre du Fonds Vert. **Le reste à charge pour les communes participantes représente 20% du coût de l'étude, calculé sur la base du BPU du titulaire du marché en fonction du nombre de bâtiments inscrits.**

Cette grille de prix étant fonction du nombre de bâtiments inscrits au total, **le montant définitif pour les communes ne pourra être connu qu'une fois les bâtiments de l'ensemble des communes et de la CCBB définitivement arrêtés.** C'est pourquoi **le prix retenu dans le cadre de la présente délibération est le prix maximum que pourrait avoir à prendre en charge la commune si elle était seule à participer à l'étude.**

Le démarrage de l'étude est prévu pour juin 2026.

Objet de la présente délibération

La commune de Meillers souhaite participer à cette étude de faisabilité et désigner les bâtiments de son patrimoine à inscrire dans le périmètre de l'étude.

Les bâtiments identifiés se répartissent en deux catégories :

- Sites producteurs : bâtiments/foncier sur lesquels sera étudiée l'installation d'une centrale photovoltaïque et leur participation comme consommateur à une boucle d'autoconsommation collective ;
- Sites consommateurs : bâtiments pour lesquels sera étudiée la participation comme consommateur à une boucle d'autoconsommation collective.

Liste des bâtiments proposés à l'étude

Nom du bâtiment	Adresse	Rôle (consommateur/producteur)
Mairie	30 rue de la fontaine- 03210 Meillers	consommateur
Auberge	09 rue de la fontaine- 03210 Meillers	consommateur
Salle des fêtes	170 rue de l'école- 03210 Meillers	producteur

Coût estimé pour la commune

Nombre de bâtiments inscrits à l'étude :	3 bâtiments(s)
Coût total maximal de l'étude (base BPU) :	3310,00 € HT
Taux de financement Fonds Vert (80 %) :	2648,00 € HT
Reste à charge commune (20 %) :	662,00 € HT

Le tableau de calcul du coût par commune transmis par la CCBB (2_Annexe 1_Liste des sites à étudier) permet de simuler le montant selon le nombre et le type de bâtiments inscrits par la commune.

Décision du Conseil Municipal

Commune de Meillers (Allier)
Réunion du conseil municipal du 05 juin 2026

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 0 voix Contre, 0 abstentions et 11 voix Pour, décide :

1. De participer à l'étude de faisabilité photovoltaïque portée dans le cadre du groupement de commande et réalisée par le bureau d'études ENERCOOP AURA dans le cadre du marché public attribué le 16 février 2026 ;
2. De valider la liste des bâtiments communaux à inscrire dans le périmètre de l'étude, telle que figurant dans le tableau ci-dessus ;
3. D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette participation, notamment le bon de commande afférent dans le cadre du marché à bon de commande de la CCBB ;
4. De prendre acte que le reste à charge communal, estimé à 662,00 € HT, sera intégré au budget de la commune.

Séance levée 20h00

Délibérations :

- 25/2026 : Désignation d'un délégué titulaire aux sénatoriales ;
Désignation de 3 délégués suppléants aux sénatoriales ;
- 26/2026 : Désignation des bâtiments retenus à l'étude de faisabilité photovoltaïque portée dans le cadre de la mission d'accompagnement au développement des EnR sous maîtrise publique portée par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et le groupement de commande ;